

COMMUNIQUE N 47A
le 9 décembre 1965POUR PUBLICATION IMMEDIATEBureau de presse
750, Troisième Avenue, New York
YUkon 6-5740RHODESIE

Texte de la déclaration du Premier ministre intérimaire, l'honorable Paul Martin, publiée à Ottawa mercredi le 8 décembre 1965.

"Le gouvernement canadien a décidé d'interdire l'importation du ferrochrome, des minerais et concentrés de chrome, d'amiante et de viandes (stérélisées, cuites et mises en conserves) venant de la Rhodésie. Ces produits étaient, avec le sucre dont l'importation a déjà été prohibée, les principaux produits que le Canada a importés de la Rhodésie en 1964. Ces nouvelles mesures auront pour résultat de mettre l'embargo sur des articles qui constituaient plus de 90 p. 100 des importations qui sont venues de Rhodésie au Canada l'année dernière.

"Ces mesures sont conformes à la résolution adoptée le 20 novembre par le Conseil de sécurité des Nations Unies, suivant laquelle il était recommandé à tous les Etats de faire tout en leur pouvoir pour rompre leurs relations économiques avec la Rhodésie. Ces nouvelles mesures font suite au fait que le Canada n'a pas reconnu la déclaration unilatérale d'indépendance du 11 novembre et aux prises de position du Canada annoncées ce jour-là et le 26 novembre.

"Ces mesures reflètent l'appui que le Canada accorde aux Nations Unies et montrent que le gouvernement canadien est convaincu que des mesures efficaces d'ordre économique doivent être prises afin de mettre rapidement un terme à la situation illégale en Rhodésie. La Grande-Bretagne et d'autres pays ont récemment mis en application de nouvelles mesures économiques à cette fin. La situation rhodésienne a suscité une grave menace pour l'unité du Commonwealth et la stabilité de l'Afrique. Les événements de la semaine dernière ont souligné la gravité de la situation qui a résulté en Afrique par suite des événements survenus en Rhodésie et ont montré réellement combien il était nécessaire de mettre bientôt un terme à la crise par des moyens non militaires."

(Le 11 novembre dernier le Premier ministre, M. Lester B. Pearson, annonçait que le Canada ne reconnaîtrait pas le gouvernement rhodésien de M. Smith. Il déclarait en outre que le Canada abolirait les tarifs préférentiels accordés aux produits importés de la Rhodésie et qu'il lèverait un embargo général sur les armes. Le 26 novembre, M. Pearson annonçait encore que le gouvernement avait pris la décision d'interdire les importations de sucre et de tabac provenant de la Rhodésie.)

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR, FBI
SUBJECT: [Illegible]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]